

## Déclaration liminaire SNUP



Comité technique local du Val de Marne 15 février  
2018

Le SNUP-Intérieur dénonce les annonces du 1er comité interministériel de la transformation publique qui s'est réuni le 1er février : la simplification et la réduction du nombre d'instances de dialogue social ; la plus grande individualisation des rémunérations ; l'élargissement du recours aux contrats et le renforcement de l'accompagnement des agents pendant leur carrière et plan de départs volontaires pour les agents touchés par les conséquences de la réforme de l'État !

À l'heure où les fonctionnaires sont loués pour leur attachement aux valeurs de la République et auxquels on reconnaît leur attachement au service public, ces orientations annoncées aboutiront à la fin d'une fonction publique au service de l'intérêt général.

Nous tenons à rappeler notre attachement aux différentes instances de dialogue social – comités techniques (CT), commissions administratives paritaires (CAP), comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Le SNUP-Intérieur a toujours condamné la vision exclusivement budgétaire et comptable qui sous-tend l'ensemble des réformes de l'État et de la Fonction publique depuis la RGPP en passant par la MAP et aujourd'hui Action Publique 2022.

Les fonctionnaires ne sont pas responsables du déficit budgétaire et des politiques économiques successives incapables de résoudre la problématique de l'emploi et la résorption du chômage de masse dans notre pays. Cette responsabilité appartient à la classe politique et aux gouvernements successifs que les agents ont toujours servis avec loyauté et intégrité.

Le SNUP-Intérieur a pu constater avec désarroi les conséquences négatives tant sur les agents que sur les usagers de réformes menées à coup d'annonces, sans réelle concertation avec pour seul objectif la suppression d'effectifs et non l'amélioration du service rendu au public. Le PPNG dans son volet de dématérialisation couperet des démarches CNI/passeport, permis de conduire et cartes grises en sont malheureusement une bonne illustration : bugs à répétition, complexité des démarches dématérialisés avec des tutoriels et des flyers non adaptés et incomplets,

complexité des procédures de connexion, site de l'ANTS non ergonomique, usagers dépourvus d'interlocuteurs, services civiques, vacataires et agents confrontés, sans le filtre du guichet physique, à la violence verbale et physiques d'usagers exaspérés par ce cafouillis administré-technique, tâches répétitives sur écran et pression du rendement pour les agents ayant armés les CERT.

Le SNUP-Intérieur n'est pas opposé à la dématérialisation des procédures dès lors que celles-ci sont opérationnelles et ergonomiques. En revanche, notre organisation syndicale est opposée à la dématérialisation « idéologie » visant à supprimer du jour au lendemain les services d'accueil de proximité pour des raisons purement comptables. Il nous semble que les télé procédures devraient coexister avec les guichets qui auraient dû conserver le lien avec les populations les plus fragiles, par le maillage des préfectures et sous-préfectures !

Quant à l'hypocrisie d'Action Publique 2022 qui justifie sa plateforme notamment par l'évolution des attentes des usagers vers plus de proximité alors que tous les services de l'État ferment un à un leurs guichets, réduisent leurs effectifs, se vantent de l'évolution négative des effectifs de catégorie C, agents en 1<sup>re</sup> ligne pour répondre à ce besoin de contact et d'accompagnement des usagers dans le maquis administratif, nous refusons d'être dupe !

Dans ces circonstances et pour revenir à une problématique plus locale, si le SNUP-Intérieur s'était abstenu lors du vote de la convention relative au CERT CNI passeport afin de laisser au PPNG le bénéfice du doute, notre syndicat réaffirme son opposition aux conventions des CERT permis de conduire et cartes grises afin de réaffirmer son opposition au démantèlement et de la désorganisation du service au public dans les préfectures.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de votre écoute et demandons à ce que cette déclaration soit annexée au procès verbal du Comité technique.